

## COMPTE-RENDU DU TROISIEME CONCOURS OCEAN INDIEN DES DROITS DE L'HOMME (MAI 2002)

Le vendredi 2 mai 2002, les 7 équipes participantes venues de 4 universités différentes ont présenté tour à tour la position de la demande, puis celle de la défense.

Au terme de la journée, le classement des 5 meilleures équipes, par ordre décroissant, était le suivant.

- Université de Fianarantsoa
- Université de Maurice, équipe 1
- Université de La Réunion, équipe 2
- Université catholique de Madagascar, équipe 2
- Université de La Réunion, équipe 1

Le samedi 3 mai, la journée de conférences sur les droits de l'homme a donné lieu de très intéressants débats entre les participants et les intervenants. Tout particulièrement, la question de la crise malgache et de la crise comorienne a été très débattue par les étudiants. Le programme définitif a été le suivant :

La crise comorienne et le droit. 1996-2002, Binty MADY, Magistrate, Ministère comorien de la justice.

La crise malgache et le droit. 2001-2002, Patrice GOUSSOT, Doyen de la faculté de droit de Fianarantsoa, Madagascar.

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Rajendra Parsad GUNPUTH, enseignant et docteur en droit, Université de Maurice.

Le principe de la compétence pénale universelle : entre répression nationale et répression internationale, *Samuel-Jacques PRISO-ESSAWE, vice-Doyen de la faculté de droit et d'économie, Université de La Réunion.*

La protection onusienne des droits de l'homme, entre droit et politique, *Laurent SERMET, Professeur à l'Université de La Réunion.*

Les interventions de Madame Binty MADY et de Monsieur le Doyen GOUSSOT sont publiées dans la *Revue juridique de l'océan indien.*

Le lundi 6 mai, la finale a eu lieu en présence des 4 meilleurs plaideurs sélectionnés, le vendredi. Il s'agissait des 4 étudiants suivants :

Mr. Cédric Vincent PHILIPPE, Université de Maurice.

Mlle Hanitrinala RAKOTOARIVONY, Université catholique de Madagascar.

M. Nicolas RANADIALISON, Université de Fianarantsoa.

M. Frédéric TACIT, Université de La Réunion.

La finale était présidée par Monsieur le procureur de la République, Monsieur HUET. Après délibération, prix et trophées ont été remis comme suit :

1. Meilleur plaideur de la finale : M. Angelo RANADIALISON, Université de Fianarantsoa.

2 Deuxième meilleur plaideur de la finale : M. Frédéric TACIT, Université de La Réunion.

3. Meilleure équipe finaliste : M. Angelo RANADIALISON, Université de Fianarantsoa et M. Frédéric TACIT, Université de La Réunion.

4. Meilleur mémoire : Mr Arvind HALKHOREE, Université de Maurice et Mlle Basheema Tanween Begum FARREEDUN, Université de Maurice.

***Droit et démocratie en Afrique du Sud*, sous la direction de L.  
Sermet, Ed. L'Harmattan, coll. Droits et Cultures, 2001**

C'est avec la plus grande satisfaction que la communauté des juristes, des historiens, des sociologues et des anthropologues accueille aujourd'hui la parution de l'ouvrage intitulé *Droit et démocratie en Afrique du Sud*.

Fruit d'un long travail de coopération et de recherche initié entre l'Université de La Réunion, de Pretoria, du Cap occidental et de l'île Maurice, cet ouvrage constitue, en effet, l'une des plus brillantes synthèses sur un thème au combien médiatique et pourtant mal connu.

Nul n'ignore les bouleversements qu'a connus l'Afrique du Sud ces vingt dernières années, mais il restait à les étudier avec recul et humilité ; *Umbratilis vita* aurait dit Cicéron. C'est ce qu'ont fait les nombreux et prestigieux coauteurs du présent ouvrage permettant ainsi d'apporter leur pierre à la construction de la science du droit et mieux encore à l'édification de la démocratie.

Trois thèmes structurent le propos.

Le premier aborde l'analyse du processus démocratique au travers de quatre substantiels articles respectivement consacrés aux évolutions constitutionnelles, au droit de transition, à la place de la coutume et à l'intégration du principe de séparation des pouvoirs dans le nouvel ordre juridique sud-africain.

Le deuxième thème, porté par quatre excellents travaux consacrés à la Commission Vérité et Réconciliation et à redistribution des terres, nous instruit sur la prise en charge du passé.

Quant au troisième et dernier thème, il est tout entier centré sur la délicate question de la reconstruction de la société sud-africaine par les droits fondamentaux. Cinq études apportent ici un éclairage saisissant sur les différentes modalités de protection des droits de l'Homme aujourd'hui mises en œuvre ainsi que sur la très polémique stratégie d'affirmative action.

L'ouvrage, qui se termine par une magistrale conclusion de M. le Professeur Ch. Cadoux, est donc dense sans se prétendre exhaustif. Toujours précis sans jamais être aride, il apportera assurément au lecteur une source éclectique d'informations et de questionnements sur la singulière mais exaltante transition démocratique que vit actuellement l'Afrique du Sud.

Très judicieusement publié dans la collection *Droits et cultures* soutenue par l'Harmattan, *Droit et démocratie en Afrique du Sud* constitue ainsi l'archétype d'un travail universitaire au sens premier du terme. Écrit par des auteurs d'origine et de culture différentes, porté par une volonté commune d'ouverture et de pluridisciplinarité, il atteint l'objectif visé par son initiateur, le Professeur L. Sermet,

à savoir « analyser et restituer le droit, à l'aide des éclairages de la comparaison juridique mais aussi de l'histoire et de l'anthropologie ».

*Hervé Isar*

*Professeur à l'Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille  
Ancien Vice-Doyen de la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La  
Réunion*